CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

Nº: 200-06-000082-076

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

COMMUNICATION MÉGA-SAT INC.

Demanderesse

C.

LG PHILIPS LCD CO. LTD.

et

AL.

Défenderesses

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE

À L'HONORABLE PHILIPPE CANTIN, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES DANS LE PRÉSENT DOSSIER, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. <u>INTRODUCTION</u>

- 1. Dix règlements à l'amiable sont intervenus dans ce dossier d'action collective, qui est résolu à l'égard de toutes les défenderesses;
- 2. Il y a eu quatre plans de distribution des sommes approuvés par le Tribunal :
 - a. Le 12 mars 2014, l'honorable Catherine La Rosa a approuvé un premier Plan de distribution régissant l'administration des ententes conclues avec Chunghwa, Epson, Samsung, CMO et Hitachi;
 - b. Le 17 avril 2017, l'honorable Catherine La Rosa a approuvé le Second plan de distribution régissant l'administration des ententes conclues avec Toshiba, AUO, LG et Hannstar;
 - c. Le 29 mars 2021, l'honorable Philippe Cantin a approuvé le Troisième plan de distribution régissant l'administration de l'entente conclue avec Sharp, ci-après « l'Entente Sharp »;

GREFFE NUMÉRIQUE

d. Le 3 novembre 2022, l'honorable Philippe Cantin a approuvé une quatrième distribution suite à l'Entente Sharp;

Le tout, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

3. La firme RicePoint Administration inc. a été désignée pour agir à titre d'administratrice des réclamations lors de cette quatrième distribution pour l'Entente Sharp, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

II. LA DISTRIBUTION DU RECOUVREMENT COLLECTIF

- 4. Lors de la quatrième et dernière distribution, une somme de 349 240,57 \$ était disponible pour cette dernière distribution, tel qu'il appert du rapport d'administration du troisième plan de distribution de la firme RicePoint Administration inc. déjà au dossier de la Cour sous la pièce R-72;
- 5. Dans le cadre de son administration, l'administratrice des réclamations a transmis des chèques totalisant cette somme aux membres;
- L'ensemble des chèques émis lors de cette dernière distribution ont été encaissés, le tout tel qu'il appert du rapport d'administration du quatrième plan de distribution de la firme RicePoint Administration inc., communiqué au soutien des présentes à titre de pièce R-76;
- 7. Il ne demeure aucun reliquat suite à cette dernière distribution et ainsi aucune somme n'était à verser au Fonds d'aides aux actions collectives et à Probono Canada;

III. <u>LE JUGEMENT DE CLÔTURE</u>

- 8. L'encaissement des derniers chèques émis par les membres du groupe complète la quatrième et dernière distribution des sommes provenant de l'Entente Sharp;
- 9. La demanderesse est donc bien fondée en fait et en droit de demander l'obtention d'un jugement de clôture pour la présente action collective;

IV. ABSENCE DE CONTESTATION DE LA PRÉSENTE DEMANDE

 Les défenderesses ainsi que le Fonds d'aide aux actions collectives ne contestent pas la présente demande, tel qu'il appert de leurs correspondances respectives transmises aux avocats de la demanderesse, en liasse, pièce R-77;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:

ACCUEILLIR la présente demande pour l'obtention d'un jugement de clôture;

DÉCLARER que les parties et l'administrateur des réclamations se sont acquittés de leurs obligations découlant du jugement du 3 novembre 2022 ainsi que de l'Entente Sharp;

LIBÉRER l'administrateur des réclamations, RicePoint Administration inc., de ses fonctions d'administration des réclamations;

PRONONCER la clôture de la présente action collective;

LE TOUT sans frais de justice.

Québec, le 28 mars 2024

Backhard + Avocato Enc.

Me Jean-Philippe Royer Bouchard + Avocats inc.

Avocats de la demanderesse 825, boul. Lebourgneuf, bureau 200

Québec (Québec) G2J 0B9 Téléphone : 418 622-6699 Télécopieur : 418 628-1912

Courriel: jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

Notre dossier: 7262-0601

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussigné, Me Jean-Philippe Royer, exerçant ma profession au 825, boulevard Lebourgneuf, bureau 200, Québec, province de Québec, G2J 0B9, déclare solennellement ce qui suit :

- Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
- 2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle;

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ

À Québec, ce 28e jour du mois de mars 2024

Jean-Philippe Royer, avocat

Tations Diani

mene

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires:

Me Christopher P. Naudie

Me Adam Hirsh

Me Emily MacKinnon Me Alexandre Fallon

OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP

100 King Street West

1 First Canadian Place Suite 6200,

P.O. Box 50

Toronto (Ontario) M5X 1BB

Avocats des défenderesses Sharp Corporation, Sharp Electronics Corporation, and Sharp Electronics of Canada Ltd.

Me D. Michael Brown
Me Andrew McCoomb
NORTON ROSE FUL BRIGHT CA

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA LLP

Suite 3800

Royal Bank Plaza, South Tower 200 Bay Street, P.O. Box 84 Toronto ON M5J 2Z4

Avocats des défenderesses Sharp Corporation, Sharp Electronics Corporation, and Sharp Electronics of Canada Ltd.

Me Nathalie Guilbert
Me Jennifer Lemarquis
1, rue Notre-Dame Est, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3G4

Fonds d'aide aux actions collectives

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée au juge désigné, l'honorable Philippe Cantin, J.C.S., en son bureau, lequel a consenti à rendre jugement sur le vu du dossier.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Québec, le 28 mars 2024

Beechand + Avoca to Die.

Me Jean-Philippe Royer Bouchard + Avocats inc.

Avocats de la demanderesse 825, boul. Lebourgneuf, bureau 200

Québec (Québec) G2J 0B9 Téléphone : 418 622-6699 Télécopieur : 418 628-1912

Courriel: jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

Notre dossier: 7262-0601